Droit rétractation 7j pose chaudière

Par dom78

Bonjour,
Est-il possible de faire jouer de droit de rétractation de 7 jours suite au remplacement de ma chaudière murale.
J'ai fait appel à un technicien suite à un problème sur ma chaudière, deux devis ont été calculé à mon domicile lors de son passage, un pour le remplacement des pièces, un autre pour l'échange complet de la chaudière. j'ai choisi cette dernière solution , un peu contraint et forcé vu qu'il avait déjà changé les pièces. la chaudière à été posé le lendemain soit samedi dernier, je suis encore dans le délai, et je m'apperçoie que le devis à été largement "gonflé", 3300Euros pour une chaudière dont le prix public s'éléve à 1700e en moyenne.
Merci de votre aide,

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement